

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-64

FINANCES-MOYENS GENERAUX

- **Création d'un plateau sportif multi-disciplines**
- **Demande de subvention dans le cadre du plan des 5 000 terrains de sport lancé par l'Agence Nationale du Sport**

Dans le cadre de sa politique du vivre-ensemble, la Ville de Roanne, commune labellisée « TERRE DE JEUX 2024 », a décidé sur le site de la friche GAMBETTA – REBUBLIQUE de créer, à l'horizon 2024, un lieu de vie qui accueillera dans un même bâtiment un nouveau groupe scolaire (regroupement des écoles Carnot, Paul Bert et Crozon), le club senior Jean-Puy, un restaurant collectif et un centre de loisirs sur 4 000 m².

À l'image de l'école de demain, le bâtiment dessiné par Atelier d'Isset Fournel-Jeudi Architecture dévoilera une architecture juste et équilibrée. Tels deux livres entremêlés, la façade sud-est offre depuis le parvis ouvert sur la rue Émile Noirot une mise en scène urbaine tout en mouvement.

Côté rue Émile Noirot, des gradins continus faciliteront le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, tout en invitant à la contemplation. Ils pourront accueillir des spectateurs lors d'évènements.

À l'arrière de l'édifice, seront aménagés un plateau sportif et une agora qui seront accessibles depuis la cour élémentaire via un escalier-jardin. De nombreuses plantations offriront là aussi une ambiance boisée.

La création de cet îlot de fraîcheur au cœur de la ville s'inscrit dans une véritable démarche éco responsable pour ce nouveau lieu de vie qui se veut générateur de flux de population au quotidien.

L'intégration du plateau sportif à ce nouvel ensemble ainsi aménagé a pour ambition de favoriser la pratique sportive au quotidien au cœur de la ville, tant en temps scolaire par sa proximité immédiate avec la nouvelle école, qu'en temps péri et extrascolaire pour les associations et centres de loisirs qui pourront en bénéficier par convention de mise à disposition que pour le grand public pour lequel l'équipement sera proposé en libre accès.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230616-DEC202364-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023

Enfin, dans une volonté de s'inscrire dans une démarche innovante d'incitation à la pratique d'activités physiques au quotidien pour le plus grand nombre, une touche de DESIGN ACTIF sera intégrée aux aménagements prévus dans le cadre de la création de ce plateau sportif.

L'Agence Nationale du Sport a lancé un plan des 5 000 terrains de sport. La création de ce plateau sportif multi disciplines est identifiée comme équipement éligible à un soutien financier. Le plan de financement relatif à cette création s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Travaux	83 500 €	ANS – Plan 5 000 terrains de sport	66 800 €	80 %
		Autofinancement	16 700 €	20 %
TOTAL	83 500 €	TOTAL	83 500 €	100 %

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de solliciter une subvention à hauteur de 66 800 € auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan des 5 000 terrains de sport ;

- d'effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le 16 JUIN 2023

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

